

Irri.pl@ine

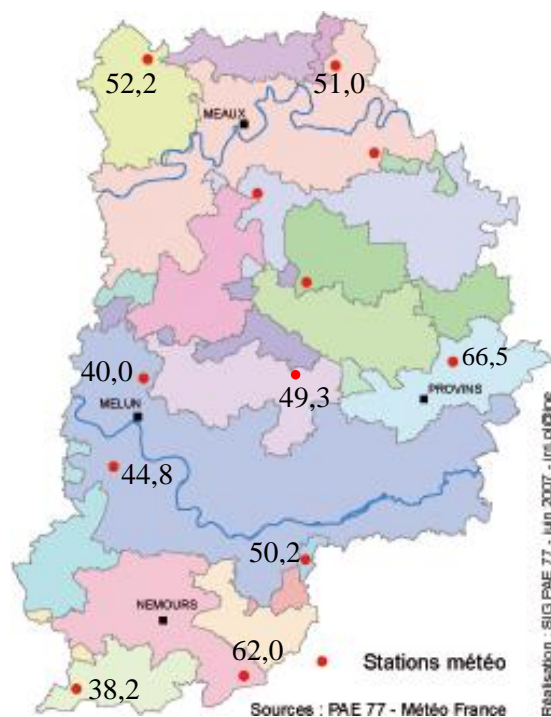
N° 165 – 5 février 2015 – 2 pages

METEO

En ce qui concerne la pluviométrie, au mois de janvier elle est inférieure à la moyenne trentenaire sur l'ensemble du département. Le secteur du Fusain, où la nappe est la plus basse par rapport aux indicateurs, est le moins arrosé avec seulement 38,2 mm à Gironville.

Côté températures, le mois de janvier, avec 4,1° C de moyenne mensuelle est quasiment dans la moyenne trentenaire (3,8° C). Les températures mini sont passées 13 fois sous les 0° C, sans pour autant être excessives. Seule la journée du 1^{er} janvier est passée sous le seuil des - 5,0° C à Chailly-en-Bière.

Le cumul des ETP, avec 14,9 mm sur le mois de janvier, est inférieur à la moyenne de la période de référence (17,9 mm).



Pluies (mm) du 1^{er} au 31 janvier 2015.

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

CONTRATS ELECTRIQUES DES FORAGES

L'Association des irrigants du Sud 77 a réalisé une réunion fin janvier pour s'informer sur la fin des tarifs EDF, et pour savoir quelles sont les démarches pour avoir les meilleures conditions de tarification possibles.

Vous avez dû recevoir courant 2014, un courrier vous informant de la fin des tarifs vert et jaune pour tous les contrats avec une puissance souscrite supérieure à 33 kW (36 kVA). En effet, dans le cadre de l'ouverture des marchés, ces tarifs que vous aviez depuis de nombreuses années, seront supprimés au 31 décembre 2015. Votre fournisseur historique (EDF) ne réalisera pas les démarches à votre place.

Il vous appartient d'avoir un nouveau contrat d'offre de marché avant le 1^{er} janvier 2016. Sinon vous aurez un contrat d'office (avec un tarif non négocié) pour 6 mois et une **COUPURE** de fourniture électrique au 30 juin 2016.

C'est à vous d'effectuer les démarches pour obtenir un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie. Vous pouvez trouver la liste des fournisseurs sur le site (www.energie-info.fr).

Attention les prix de l'énergie sont très fluctuants au fil des jours (et même des heures).

Quelques conseils :

- Demandez à plusieurs fournisseurs.
- Choisissez votre type d'offre :
 - ✓ prix indexé (sur quelle base ?) ou prix fixe,
 - ✓ conditions du contrat et engagements,
 - ✓ durée de validité de l'offre (de quelques heures à plusieurs semaines, idéal de 3 jours à 1 semaine),
 - ✓ durée du contrat (1, 2, 3 ans et plus, idéal 2 à 3 ans),
 - ✓ avec ou sans services complémentaires (prestations techniques, énergie verte, bilan annuel...).

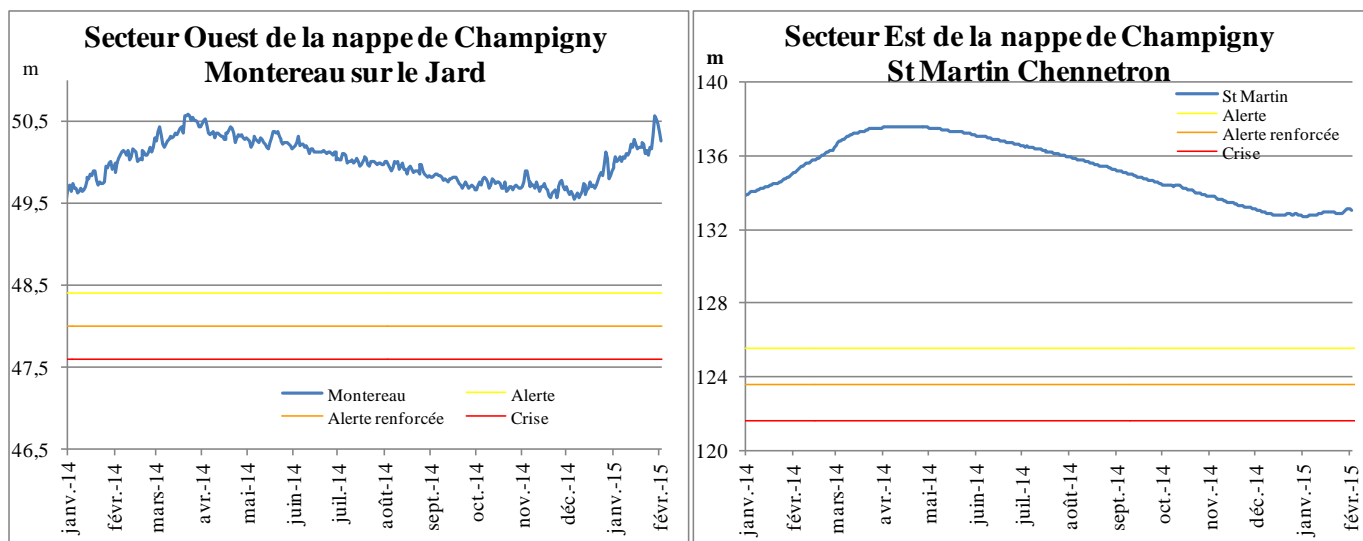
L'Association des irrigants du Sud 77 étudie la possibilité de grouper les demandes de contrats sur son secteur pour essayer de négocier la meilleure tarification possible.

Irri.pl@ine n° 165 – Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

SITUATION DES NAPPES

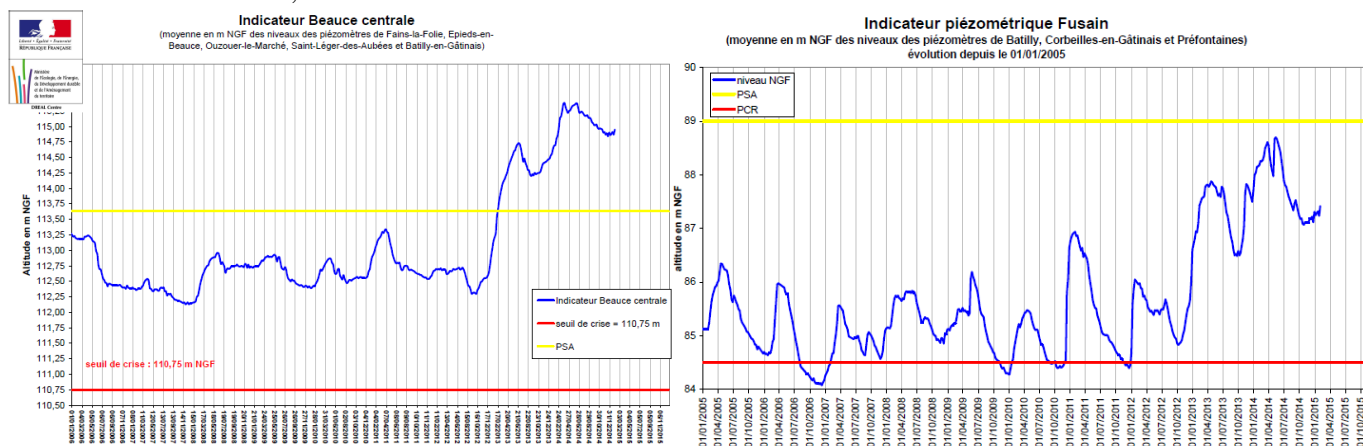
✓ Nappe de Champigny

Le 2 février 2015, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 50,26 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 133,083 m NGF. La recharge hivernale de la nappe reste mesurée cette année, comme l'illustre les graphiques ci-dessous. Ces niveaux restent largement au-dessus du seuil de vigilance.




✓ Nappe de Beauce

Le 1^{er} février 2015, l'indicateur piézométrique du secteur Beauce centrale indiquait 114,95 m NGF, et celui du secteur Fusain était à 87,42 m NGF.



La remontée de la nappe reste faible cette année. Le secteur Fusain est encore loin de son seuil d'alerte, pour obtenir le coefficient 1. Le coefficient de 0,63, correspondant à un niveau de 87,4 m NGF en tant que S2, a été retenu par le SAGE Nappe de Beauce.


La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, travaille en partenariat avec celle du Loiret pour modifier le seuil d'alerte du secteur Fusain. En effet, nous n'acceptons pas une telle divergence de coefficients de nappe, qui est basé sur des données historiques différentes (40 ans pour la Beauce Centrale, et 20 ans pour le secteur Fusain), et un seuil atteint un an sur 2 en Beauce Centrale, et 1 à 2 ans sur 10 en secteur Fusain.




AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SEINE-ET-MARNE

Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

Toute rediffusion et reproduction interdites



SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural».